



R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de VAUCLUSE  
Arrondissement de CARPENTRAS

COMMUNE DE BÉDOIN

**Séance du 13 décembre 2023**

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 23

En exercice : 23

Qui ont pris part à la délibération : 23

Dont pouvoirs : 4

Date de la convocation : 09/12/2023

Date de publication : 18/12/2023

L'an deux mil vingt trois, le treize décembre, à 18h00, le Conseil Municipal de la commune de BÉDOIN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Alain CONSTANT.

Étaient présents : M. Alain CONSTANT, M. Gilles BERNARD, Mme Pascale BEGNIS, Mme Dominique VISSECQ, M. Patrick ROSSETTI, Mme Eliane BARNICAUD, M. Patrick EMOND, Mme Dominique SOUMILLE, Mme Cécile PAULIN, M. David MALINGE, M. Romain DETHÈS, Mme Carole PERRIN, Mme Stéphanie CIPOLLA, M. Patrick CAMPON, M. Olivier MERCIER, Mme Yannick CHARRETEUR, M. Michel PAPE, M. Gino FIN, M. MICHEL FELDMANN.

Étaient absents excusés : Mme Emmanuèle VALERIAN, M. Christophe CHAUMARD, M. Jules DONZELOT, Mme Michelle PERRIN.  
Patrick CAMPON (absent pour la délibération n° 82)

Procurations : Mme Emmanuèle VALERIAN en faveur de Mme Dominique VISSECQ, M. Christophe CHAUMARD en faveur de M. Gino FIN, M. Jules DONZELOT en faveur de M. Gilles BERNARD, Mme Michelle PERRIN en faveur de Mme Carole PERRIN.

Secrétaire : Mme Stéphanie CIPOLLA.

N° MA-DEL-2023-090

**OBJET : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS – VERSEMENT PAR ANTICIPATION**

RAPPORTEUR: Mme Dominique SOUMILLE

La commune souhaite, comme chaque année, soutenir les associations qui participent au dynamisme de la vie associative de Bédoin notamment par le développement d'activités sportives, culturelles et de loisirs.

Le Conseil municipal se prononce sur les demandes de subventions des organismes de droit privé concomitamment au vote du budget généralement fin mars-début avril.

Or le fonctionnement, les échéances et charges de certaines associations ne leur permettent pas d'attendre cette date.

Aussi dans l'attente de l'adoption du budget 2024 de la commune et de la détermination des subventions à verser aux organismes de droit privé,

Entendu cet exposé et après en avoir débattu, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- o D'autoriser le versement par anticipation de la subvention suivante :
  - 1000€ à l'association Maison des jeunes et de la culture dont 300€ seront affectés à son école de musique municipale.

Il est dit que les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 65748 du Budget primitif 2024



- o Lors de l'examen de la demande de subvention de cette association pour 2024, il sera tenu compte de la somme ainsi versée.

Certifiée exécutoire après transmission à la Préfecture de Vaucluse le : 18/12/23  
et publication sur le site internet de la commune de Bédoin le : 18/12/23

Pour extrait certifié conforme,  
**Le Maire, M. Alain CONSTANT**

La secrétaire de séance, Stéphanie CIPOLLA



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères - CS 88010 - 30 941 Nîmes CEDEX 09 - Tél.: 04 66 27 37 00 - Fax: 04 66 36 27 86 - [greffe.ta-nimes@juradm.fr](mailto:greffe.ta-nimes@juradm.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*